



## CONSEIL D'ÉCOLE du 28 avril 2020.

### Personnes présentes :

Equipe pédagogique	Délégués des parents	Représentants du comité de gestion de l'APE	Représentants de l'IPEF et l'IEF	Personnes excusées
Mame Ngor Ndour, Anthony Sellah, Mamadou Ngom, Gwénaëlle Jirou, Thierno Sène, Adama Koundia, Seydou Diallo, Danielle Diène, Margot Casali, Aminata Ndoye, Sevinç Rhein, Stéphanie Dacosta Da Silva, Bachir DIOP, Amath Sow, Aminata Diawara, Damien Estavil.	Diaynaba Bambodj, Véronique Coudert, Marion Denonfoux, Peya Gaye, Khady Dieng, Soukeyna Kane Wade, Rosso K. Dieng, Gaëlle FAME ARCHER, Yaye Astou FAYE, Diane KABO, M.MBODJ	<p><b>Présidente de la commission Hygiène et Sécurité :</b> Mme De Matteis</p> <p><b>Présidente de la commission Communication :</b> Marion Denonfoux</p>	Mme Pouzoulet, IEN	Aïchaatou Dramé, Mamadou Ndiaye, Monote Serge, Ba Mariama, Oulimata FAYE, Rosalie Macchia, Khady Dieng, Moussa Gueye, Soukeyna Kane Wade, Salma Niang, Rokiadou Sarr, Gentiane Ndiaye, Olivier Carnino, Khalifa Diop, P. B. Gning.

Secrétaires de séance : Mme MEDOR Marie Etienne et Marion Denonfoux

Président de séance : Damien Estavil, Directeur.

Le dispositif sanitaire, pédagogique et administratif pour une réouverture de l'établissement au 4 mai est prévu comme suit :

### I- Mesures sanitaires

Modalité d'information des familles, des élèves et de formation des personnels

Les familles seront informées des conditions de réouverture par voie électronique, Facebook et le site Internet de l'école. Les enseignants relayeront l'information et la répartition des cohortes par voie électronique également avec une demande d'accusé de réception. Le choix sera

laissé aux parents pour envoyer leur enfant à l'école ou poursuivre l'enseignement à distance uniquement : le principe de volontariat et de non-obligation » est retenu.

Le courrier d'information envoyé aux familles explicitera :

- Les modalités et conditions d'ouverture de l'école
- Les symptômes évocateurs d'une infection au COVID-19 chez l'enfant, les numéros de téléphone utiles pour obtenir les renseignements et lieux prévus pour effectuer le diagnostic.
- Les dispositions sanitaires à prendre avant d'aller à l'école (prise de la température) et au retour de l'école.

Les personnels seront informés du dispositif par voie électronique avant la reprise. Ils seront formés aux gestes barrière et au protocole sanitaire mis en place lors des journées de pré reprise.

#### Dispositifs pour préserver la distanciation sociale lors des entrées et sorties des écoles

Alternance des jours travaillés au sein d'une même classe.

Accueil échelonné dans les classes entre 8h et 8h30

Sortie échelonnée entre 11h30 et 12h00, les adultes venant chercher leur enfant s'approcheront de la porte de la classe de leur enfant, les enseignants laisseront sortir l'enfant accompagné.

Trois entrées et sorties seraient prévues : au niveau de la porte d'entrée principale pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 ; au niveau du portail du terrain de sport pour les élèves de CP et CE1 et au niveau de DHL pour les élèves prenant les transports en commun. Trois personnes seront en poste à ces entrées et sorties.

#### Aménagement et entretien des établissements scolaires

Les élèves auront leur bureau attribué.

L'entretien des classes et des sanitaires se fera selon un emploi du temps établi et un protocole sanitaire expliqué aux agents de service : lavage quotidien des poignées de porte, des interrupteurs, des tables chaises et autres mobiliers de la classe.

Un agent de service sera présent au niveau de chaque bloc sanitaire entre 8h00 et 12h00.

Les agentes de service auront leur emploi du temps révisé pour être adaptés aux nouveaux horaires et fonctionnement de l'école.

#### Adaptation des règles de distanciation sociale en milieu scolaire dans tous les espaces de l'établissement (y compris modalité de l'alternance)

Alternance des jours travaillés au sein d'une même classe : cohorte A en classe les lundis et jeudis ; cohorte B les mardis et vendredis.

Un planning des récréations par niveau sera établi : pas plus de trois classes par récréation dans des espaces bien définis dans les cours, ne permettant pas le mélange des cohortes. Les récréations ou temps de pause et collation pourront se faire en classe,

Stratégie visant à réduire le brassage des élèves dans l'établissement.

Pas plus de trois classes en récréation, réduction du temps de présence des élèves dans l'école = une seule récréation dans la journée et par

niveau.

Des récréations pouvant se passer en classe comme un temps de détente et de collation.

Information des parents sur leur rôle.

Avant le départ à l'école, les parents s'assurent que leur enfant n'ait pas de fièvre, ni de toux.

Si l'enfant présente un signe d'alerte, les parents informent l'école et gardent l'enfant à la maison. Ils se tournent auprès de leur médecin traitant.

Au retour de l'école : l'enfant se lave les mains soigneusement.

Politique de l'établissement concernant le port du masque pour les élèves, les personnels.

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes de l'école, toute personne souhaitant entrer dans l'école.

Les élèves porteront également un masque en dehors des classes.

Organisation des transports scolaires

A la discrétion des parents, mais comme il y a une alternance, il y aura également une alternance des élèves dans les transports et de fait une réduction du nombre d'élèves dans les bus.

La présidente de la commission hygiène et sécurité se chargera de contacter toutes les familles utilisant les transports en commun pour les informer des précautions à demander au transporteur.

Le président s'entretiendra avec le responsable des cars au sujet de l'hygiène dans les bus et le respect de la distanciation sociale.

Organisation du périscolaire

Toutes les activités périscolaires sont suspendues y compris la vente de denrées alimentaires sous la paillette. Les familles donneront une collation à leur enfant avant l'entrée à l'école. Cette collation pourra être prise durant le temps de la récréation.

Gestion d'un cas suspect dans un établissement scolaire

Si un adulte ou un enfant est suspecté d'être porteur du COVID-19 : il sera isolé dans le bâtiment administratif, au niveau de la salle des soins. Une prise de sa température sera effectuée et, s'il s'agit d'un élève, les parents seront alertés par téléphone et devront venir récupérer leur enfant.

Protocole en cas de détection d'un cas avéré dans l'établissement.

Tous les contacts de ce cas seront prévenus par téléphone directement, mis en quarantaine du groupe contact et/ou des cas contacts puis désinfection des salles et mobilier fréquentés par le cas avéré et les cas contacts.

Commentaires- mesures spécifiques

L'APE va acquérir au moins trois thermo flashes et des masques pour l'ensemble du personnel de l'école et des masques de réserve pour les élèves qui l'oublierait.

### III- Mesures pédagogiques

Proposition de calendrier de reprise des cours (éventuellement distinguer par niveaux)

Pré reprise pour tous les enseignants le lundi 4 mai 2020.  
Reprise des élèves de CP et CE1 en demi-groupe le jeudi 7 mai ou le vendredi 8 mai 2020.  
Reprise des élèves de CE2 et CM en alternance en demi-groupe à partir du lundi 11 mai 2020.

Dispositif de continuité pédagogique en faveur des élèves non présents pour cause d'alternance (éventuellement distinguer par niveaux)

Les contenus des activités disciplinaires seront donnés en classe en privilégiant les support papier : cahiers et manuels pour limiter la présence des élèves devant les écrans.  
Ces mêmes activités seront proposées en distanciel.

Dispositif de continuité pédagogique en faveur des familles non présentes sur le territoire sénégalais

Poursuite du dispositif de l'enseignement à distance, concentré sur les domaines de la langue française et des mathématiques, identique à ce qui sera donné en présentiel en classe.

Proposition de calendrier pour la tenue des conseils de classe et conseil des maîtres

Un calendrier des concertations sera établi lors des journées de pré reprise, il s'appuiera sur le calendrier déjà prévu.

Commentaires - Mesures spécifiques

Les élèves auront cours en présentiel deux jours par semaine et deux autres jours en distanciel.  
Pour les familles qui feront ce choix, la priorité sera donnée aux supports papier pour limiter l'usage des écrans.  
Pour les familles qui feront le choix l'enseignement à distance, la quantité sera amoindrie par rapport à ce qui a été proposé jusqu'aux dernières vacances, les enseignants devant à la fois préparer les activités pédagogiques en présentiel et en distanciel ; priorité sera donnée aux domaines de la langue française et des mathématiques, en privilégiant une approche transdisciplinaire pour les autres domaines.  
Les évaluations du troisième trimestre seront adaptées aux formats et aux conditions spécifiques occasionnées par la crise sanitaire. Les enseignants suivent des formations pour adapter les évaluations, le format du troisième bulletin trimestriel sera lui aussi adapté au caractère très

spécifique des conditions d'enseignement.

### III- Mesures administratives

#### Adaptation de l'organisation du fonctionnement administratif de l'établissement

L'administration sera ouverte sur les temps d'ouverture de l'école, selon l'amplitude suivante : 7h30 à 13h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. En dehors de ces horaires, l'accueil au public sera fermé.

### IV- Questions et remarques diverses :

- Plusieurs parents élus font remonter le fait qu'ils ne remettront pas leur enfant à l'école en cas de réouverture. Un parent élu représentant de la classe de CM2 annonce également que c'est le sentiment d'une majorité de parent qu'elle a sondé dans la classe de CM2.
- Une maman demande s'il sera possible de récupérer des fournitures des enfants dans les classes. L'école reste accessible à tous les mardi et jeudi entre 9h00 et 13h00 ; il est possible de récupérer des affaires personnelles des enfants, voir cela avec les enseignants qui pourront les laisser sur les tables des élèves.
- Ce protocole de réouverture de l'école validé en CE sera valable à une date ultérieure si les autorités prolongent la fermeture des écoles au-delà du 4 mai 2020. Seules les dates de reprise seront modifiées et calées sur la prochaine date de réouverture possible.